

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

59 88/109

Objet

INSTANCE N° 732/88/CG/Pt -  
MAIRE DE ROYAN - SARL IMMOBI-  
LIERE LE LITTORAL c/MM. GASSE  
RIBEAUCOURT ET L'ASSOCIATION  
DE DEFENSE DES QUARTIERS DU  
CHAY - FONCILLON - LE  
PIDIER

DATE DE CONVOCATION

03 Novembre 1988

DATE D'AFFICHAGE

03 Novembre 1988

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 17

Nombre de votants 19

UNANIMITE

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

18. NOV. 1988

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent Quatre-Vingt Huit

le 10 Novembre

à 19 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Adjointe  
Etaient présents { M. DE LIPKOWSKI, Député-Maire  
MM. TAP-BOUTET-DAUZIDOU-BENOIT, Mme BUCHET

MM. BARBAT-BASSOU, Mme CENAC, M. COUNIL, Mmes DEGAYE-JEAN, MM. LAPERCHE  
POTENNEC-RIVES-ROUDOT-THOMAS - Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. . BUSSEAU par M. BENOIT  
Me LAFAYE par M. TAP  
M.

Absents : MM. MOST Adjoint, Mle BARRAUD-DUCHEKON - M. CANDAU -  
M. BIROLLEAU, Mmes DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN - Mrs GEOFFROY-LACOTTE-LEGUEUT  
MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT - Conseillers

Monsieur POTENNEC est élu secrétaire de séance.

Par courrier du 12 Septembre 1988 le Secrétaire Greffier du Tribunal Administratif de POITIERS nous a notifié une instance n° 732/88/CG.Pt, enregistrée au Greffe du Tribunal le 9 Septembre 1988 et par laquelle l'Association de Défense des Quartiers du Chay, Foncillon, le Pigeonnier attaque l'arrêté délivré le 21 Juillet 1988 par lequel M. le Député-Maire autorisait la SARL Immobilière du Littoral à construire un immeuble de 14 logements "Résidence "Nathalie", sise 28 Boulevard de Cordouan à ROYAN.

Il convient donc de désigner notre avocat habituel afin d'assurer la défense des intérêts de la Ville dans cette affaire.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'instance n° 732/88/CG.Pt
- Ouf l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- de désigner Maître DUCROS, Avocat à la Cour, rue de la Marne à POITIERS, pour défendre les intérêts de la Ville dans l'instance qui l'oppose à l'Association de Défense des Quartiers du Chay, Foncillon, le Pigeonnier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents,  
Pour extrait conforme,



Pour le Député-Maire,  
Le Maire-Adjoint,

Y. TAP

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and lines, positioned to the right of the printed name 'Y. TAP'.